

ANNEXE TECHNIQUE
PARTENARIAT « AME » ENTRE MEDDE – POLYNESIE FRANCAISE
OCTOBRE 2015

1/ Rappel de la définition des « aires marines éducatives » (AME) et de ses objectifs définis par la Polynésie française

Une « aire marine éducative » est une zone maritime littorale gérée par les élèves d'une école. Il s'agit d'une démarche de gestion participative impliquant des enfants autour d'un projet éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin. Les enfants créent et gèrent directement leur propre aire marine protégée (il n'est pas nécessaire qu'une aire marine protégée classique soit déjà créée).

Plusieurs aspects de ce projet sont innovants tels que sa transversalité (environnement – éducation – citoyenneté), le rôle des référents d'AME, la mise en œuvre d'apprentissage des sciences et de la gestion participative d'espaces naturels en milieu scolaire ou encore la collaboration entre les secteurs publics et privés qu'il permet.

Le label « aire marine éducative » concerne les écoles primaires. Les objectifs pédagogiques sont : « connaître, vivre et transmettre la mer » et s'inscrivent dans le programme et le temps scolaire. Dans le cadre **d'une charte** divers critères doivent être respectés. Parmi eux : constituer un binôme « une école et une baie » (ou zone littorale), organiser un conseil de la mer au sein de l'école (valant comité de gestion de l'AME), réaliser un état écologique participatif de la baie, etc.

Ce concept est né en Polynésie française (aux Marquises) et fait l'objet d'une protection intellectuelle portée par la Polynésie française.

2/ Une collaboration entre le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et le gouvernement de la Polynésie française

a. Maintenance de soutien du réseau PUKATAI des « aires marines éducatives » des Marquises

Le MEDDE poursuivra son assistance technique auprès des partenaires polynésiens pour l'animation du réseau PUKATAI créée en 2014. Cette assistance se traduira par la poursuite de l'accompagnement opéré par l'Agence des aires marines protégées (AAMP).

b. Assistance méthodologique pour extension du concept en Polynésie française

Afin de voir les modalités d'extension du concept en Polynésie française, une assistance méthodologique pourra être réalisée par l'AAMP dans le cadre de son plan bilatéral de travail 2016-2017 prévu avec le gouvernement de Polynésie française.

c. *Extension du concept au niveau national*

Le MEDDE souhaiterait pouvoir développer le concept polynésien « aire marine éducative » au niveau national. A ce titre, il s'engage à respecter le label polynésien (charte, terminologie, logo, piliers, objectifs) et à valoriser l'origine polynésienne du concept.

Le MEDDE réaliserait à sa charge, en partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale, la déclinaison du dispositif (cadre administratif, adaptation aux enseignements, etc.). Ainsi une déclinaison nationale du label avec un appel à manifestation d'intérêt pourrait être lancé à l'échelle métropolitaine pour la rentrée scolaire 2016.

d. *Renforcement de la protection juridique du label*

Le partenariat entre la Polynésie française et le MEDDE pourrait également constituer une occasion de renforcer la protection juridique de ce label au niveau national par le dépôt d'une marque auprès de l'INPI, en plus de l'enveloppe SOLEAU déjà déposée par le gouvernement de Polynésie française pour garantir l'origine polynésienne du concept ainsi que sa démarche.